

18.08.2022 - 08:15 Uhr

GastroSuisse est favorable au financement durable de l'AVS

Zurich (ots) -

GastroSuisse soutient la Réforme AVS 21. Le projet stabilise la prévoyance professionnelle. En revanche, la Fédération rejette l'initiative sur l'élevage intensif qui ferait augmenter les prix des denrées alimentaires.

Le Conseil de GastroSuisse a prononcé ses consignes de vote pour les objets soumis à la votation fédérale du 25 septembre 2022. Il recommande à ses membres d'accepter la Réforme AVS 21 et celle de la loi sur l'impôt anticipé. En revanche, GastroSuisse rejette catégoriquement l'initiative sur l'élevage intensif.

La prévoyance professionnelle a besoin depuis longtemps de réformes structurelles

La Réforme AVS 21 doit permettre de stabiliser financièrement l'AVS et de maintenir le niveau des prestations. Sans adaptations structurelles, l'AVS pourrait présenter un déficit cumulé supérieur à 260 milliards de francs d'ici à 2050. GastroSuisse a compris qu'il était urgent d'agir et soutient la Réforme AVS 21, ce malgré des coûts supplémentaires pour l'économie. "Un rejet de la Réforme AVS 21 mettrait en péril les rentes de générations futures. Dans la situation actuelle, il serait déraisonnable de s'opposer à ce compromis équilibré pour privilégier des exigences maximales" explique Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg.

L'initiative sur l'élevage intensif fait augmenter les prix de l'hôtellerie-restauration

Actuellement, les exploitantes et exploitants de l'hôtellerie-restauration sont confrontés à la diminution de leurs marges suscitée par l'augmentation des prix des marchandises et de l'énergie. Avec ses réglementations rigides et ses entraves aux importations, l'initiative sur l'élevage intensif déboucherait sur de nouvelles augmentations des produits d'origine animale, avec pour conséquence d'aggraver la situation actuelle déjà considérée comme critique. Les coûts supplémentaires ainsi engendrés devraient être répercutés sur la clientèle. "Les entreprises du secteur alimentaire doivent d'ores et déjà augmenter leurs prix en raison de l'inflation généralisée. L'hôtellerie-restauration déjà affaiblie peut difficilement supporter de nouveaux renchérissements actuellement", conclut Casimir Platzer.

Des obligations plus attractives

Si la Suisse se prononce en faveur de la réforme de la loi sur l'impôt anticipé, elle bénéficiera sur le long terme de conditions plus attractives sur les capitaux étrangers. Les produits d'intérêts des obligations exonérés de l'impôt anticipé facilitent l'accès à des financements plus avantageux. La faiblesse persistante des taux d'intérêts a rendu les obligations peu attrayantes. La réforme de l'impôt anticipé permet de rétablir un certain équilibre et contribue à la diversification des moyens de financement. Les caisses de pension et leurs assurés en profitent également.

Fédération nationale de l'hôtellerie-restauration, GastroSuisse défend les intérêts de la branche depuis sa création en 1891. GastroSuisse est aussi la plus grande association patronale de l'hôtellerie-restauration. Elle recense quelque 20 000 membres (dont 2500 hôtels environ) et regroupe 26 associations cantonales ainsi que cinq groupements sectoriels.

Contact:

GastroSuisse, Casimir Platzer, président
Téléphone 044 377 53 53, ou communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100893607> abgerufen werden.